

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2023
CONVOCATION DU 7 AVRIL 2023**

Le 13 avril 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATION :

M BAERT à M CHOCRAUX
Mme SINIARSKI à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme DA SILVA à M DESPREZ

ABSENT EXCUSÉ :

M LAGANGA

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°24/2023

Approbation du rapport d'activité du SIVOM de l'année 2022.

Notre commune est membre du SIVOM Grand Sud de LILLE, devenu SIVOM Pévèle-Carembault courant 2022 suite à la sortie des communes appartenant à la Métropole Européenne de Lille par décision de Monsieur le Préfet en date du 19 mai 2022, et donc suite à l'adoption de nouveaux statuts en Conseil Syndical du SIVOM le 27 septembre 2022.

Les missions de ce regroupement de désormais 15 communes et 60 élus est la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants autour de deux grands sujets : la réduction des nuisances causées par les avions de l'aéroport de LILLE-LESQUIN et l'amélioration des mobilités et de l'accessibilité au territoire Pévèle-Carembault.

Chaque année, le rapport d'activités du SIVOM de l'année N-1 est soumis à l'approbation du Conseil Syndical, et transmis à la Préfecture. Le rapport d'activités 2022 a été approuvé au Conseil Syndical du SIVOM le 28 mars 2023.

Le rapport d'activités est joint en annexe.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport d'activités, une fois approuvé par le Conseil Syndical du SIVOM, doit être présenté aux élus des 15 Conseils Municipaux. C'est pourquoi ce rapport d'activités 2022 vous est présenté ce jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (18 voix pour) le rapport d'activité 2022 du SIVOM.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

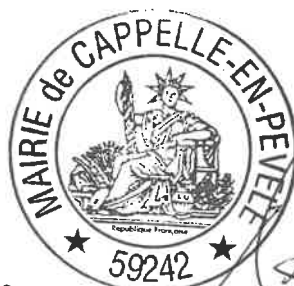
Le Maire,
Bernard CHOCRAUX

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 059-215901299-20230413-13042023_D24BP-DE



DATE DE PUBLICATION : 18 AVR. 2023
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 18 AVR. 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Chocraux', written over the right side of the municipal seal.